



DDI

DDT(M) - DDETS - DDETSPP - DDPP



Comité Social d'Administration de Réseau des DDI du 19 mai 2025 : une volonté affichée mais sans annonce concrète

Le CSAR des DDI s'est tenu sous la présidence du nouveau Secrétaire Général du ministère de l'Intérieur, M. Hugues MOUTOUH.

Celui-ci a introduit la séance en affirmant sa volonté d'un dialogue social franc, sincère et constructif. Il déclare être un « départementaliste » convaincu depuis son premier poste de Préfet en Creuse. Il propose la tenue prochaine de bilatérales avec les différentes organisations syndicales représentatives à ce CSAR des DDI.

L'UNSA accueille favorablement l'attachement exprimé au dialogue social et attend donc du secrétaire général du ministère de l'Intérieur (et par conséquent des préfets de département comme des directeurs de DDI) la concrétisation de cet engagement sur la durée.

Elle a lu sa déclaration liminaire (jointe au présent compte rendu et accompagnée de la lettre ouverte de l'UNSA Fonction Publique adressée aux ministres de l'ATE sur le sujet des agressions des agents en DDI).

1) Point sur la situation budgétaire du ministère du travail, de la santé, des solidarités et de la famille.

L'administration a présenté la situation qui résulte de la fusion des BOP 124 et 155 :

- La masse salariale est en hausse de 2 %.
- Le budget hors masse salariale est en baisse de 7,1 %.
- La diminution des effectifs globaux est de 105 ETP.

Cette fusion de BOP est présentée comme permettant une meilleure identification d'un ministère de plein exercice avec une facilitation des mobilités de personnels entre périmètres...

L'UNSA dénonce cette fusion qui nie les identités des différents périmètres regroupés et qui aura surtout pour conséquence la **réduction des moyens, tant en effectifs que financiers**, qui ne permettra pas aux agents d'assurer leurs missions dans des conditions normales. Elle demande quels en seront les **impacts sur les DDI** et rejette des économies qui se feraient sur le dos des DDI. Au contraire, s'il en était réalisé, elles devraient aussi leur bénéficier.

2) Point sur l'actualité des SGCD

L'administration revient à nouveau sur l'historique de la création des SGCD et présente l'état d'avancement des actions mises en place à la suite du rapport inter-inspections de 2023 sur l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement des SGCD.

La mise en place des Délégués à l'Appui et au Pilotage (DAP) est en cours, soit par évolution de référents de proximités vers ces missions, soit par recrutement de DAP. Leur formation aura lieu en novembre 2025 ; elle est actuellement en cours d'élaboration.

La comitologie entre les DDI et les SGCD a été précisée dans une note cadre du 12 décembre 2024.

Des fiches sur les missions socle RH et numérique ont été créées et actualisées. Des enquêtes de satisfaction sont en cours d'expérimentation.



UNSA Fonction Publique, 21 rue Jules Ferry, 93177 Bagnolet CEDEX
01 48 18 88 29 - unsa-fp@unsa.org - www.unsa-fp@unsa.org



Une inspection de l'administration sur la restauration collective en DDI sera prochainement lancée pour avoir une vision du système de financement de la restauration, dans un but d'équité et de maîtrise des dépenses.

L'UNSA rappelle sa demande, maintes fois renouvelée, de disposer d'une cartographie des **référents de proximité** spécifiant leur positionnement physique, leur quotité de mission par service.

Elle réitère également sa demande récurrente de **mise en place des comités de suivi locaux** et souhaite obtenir un bilan relatif à leur mise en place effective.

Face aux arguments déployés par l'UNSA, le SG du MI entend la demande et s'engage à relancer les préfets lors de la prochaine réunion qu'il animera.

L'UNSA rappelle que ces comités informels, dont l'objet est de traiter des relations et des problématiques entre les DDI et les SGCD, n'ont pas vocation à se substituer aux CSA. Elle veillera à la bonne application de la comitologie confirmée par le SG du MI.

3) Bilan relatif aux opérations de restructuration

L'administration présente le bilan des restructurations ayant fait ou devant faire l'objet de mesures d'accompagnement des agents, en application des textes réglementaires relatifs aux réorganisations : en plus de mesures financières en faveur de l'agent et de son conjoint pour faciliter sa mobilité le cas échéant, elles comprennent également un accès prioritaire aux actions de formation et le bénéfice d'une priorité en cas de mobilité.

L'UNSA insiste sur la nécessité d'une **information en amont**, trop souvent négligée ou indigente, et d'un véritable **accompagnement RH** des agents impactés par une restructuration de leur service, par exemple les fermetures d'abattoirs. Elle souligne l'importance de fixer la **durée des arrêts** pris dans le cadre d'une restructuration systématiquement à 3 ans.

Elle propose de distinguer clairement les opérations relevant d'une restructuration de celles relevant d'un regroupement immobilier, voire relevant des deux.

4) Présentation du rapport social unique 2022 et du rapport social unique 2023 (RSU)

Ces deux RSU sont présentés simultanément pour rattraper le retard conséquent pris dans leur réalisation. Si les effectifs des DDI ont certes augmenté globalement en 2023, on peut observer une augmentation du nombre de contractuels aux dépens des titulaires.

L'UNSA dénonce l'embauche massive de contractuels pour occuper les postes d'agents titulaires, car la précarisation de ces emplois n'est plus à démontrer et impacte négativement les conditions de travail.

Elle constate que certains indicateurs du RSU, agrégés ou croisés, n'ont plus de sens dans la mesure où aucune action ne peut être proposée au niveau de l'ATE puisque le niveau de décision est ministériel. Les RSU n'ont pas vocation à être archivés une fois leur présentation faite, ils méritent d'être exploités, notamment sur la partie santé et sécurité au travail en Formation Spécialisée du CSAR des DDI, pour **définir des actions**, en lien notamment avec les résultats récents du baromètre social des DDI.

Enfin, avec 61 % de femmes, l'administration territoriale de l'État est largement féminisée. L'UNSA rappelle donc son attachement à une approche genrée des conditions de travail, non seulement pour une question de justice sociale, mais surtout dans l'intérêt bien compris de toutes et de tous d'une meilleure efficacité des services publics. Les plans d'action ministériels en faveur de **l'égalité professionnelle** doivent être mis en œuvre en DDI et des référents égalité doivent être identifiés partout.

5) Questions diverses

- Point sur la reconnaissance des accidents de service :

Il est demandé à l'administration de rappeler aux SGCD les conditions de prise en charge des accidents de travail car il est anormal que des agents soient obligés de faire l'avance de frais médicaux en attendant une décision d'imputabilité au service d'un accident qui s'est produit sur le lieu de travail.

- Point sur les agressions des agents des DDI :

En l'absence annoncée du SG du MI lors de la présentation des points divers, l'UNSA l'a interpellé avant son départ pour lui indiquer l'importance que revêt ce point. **L'UNSA juge effectivement ce sujet comme grave et prioritaire** et il doit être traité dans sa globalité.

Elle a adressé ce même jour une lettre ouverte aux ministres de l'ATE, leur rappelant les obligations de protection et surtout de prévention de la sécurité des agents qui incombent à l'administration.



DDI

DDT(M) - DDETS - DDETSPP - DDPP



Déclaration liminaire UNSA CSAR des DDI du 19 mai 2025

Monsieur le Secrétaire Général, Président du CSAR des DDI,
Madame la SG Adjointe du MI,
Madame la DRH du MI,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Le régime des « services votés » a finalement laissé place au PLF 2025, sensé stabiliser la situation budgétaire du pays et répondre en particulier à certaines annonces du MI sur le périmètre de l'ATE comme précisé lors du CSAR des DDI du 4 février dernier. La situation ne s'est pas améliorée depuis, et même, des coupes budgétaires drastiques sont maintenant annoncées, assorties d'une revue des missions au sein de chaque ministère.

L'UNSA s'oppose clairement à de nouvelles baisses budgétaires dans les ministères de l'ATE, qui viendraient notamment cibler de nouveau les moyens humains et matériels des services déconcentrés. Elle refuse que les DDI et ses agents soient considérés comme des variables d'ajustement des moyens dévolus l'ATE. Elle demande l'équilibre et la transparence dans la répartition des moyens à la main du ministère de l'Intérieur.

Les agents continuent de subir le décrochage de leur rémunération par rapport à la forte inflation de ces dernières années, les mesures catégorielles sont quasi inexistantes et les dernières décisions injustes viennent encore dégrader leur pouvoir d'achat (suppression de la GIPA, baisse de la rémunération à 90% en cas de maladie, gel des rémunérations, absence de revalorisation des prestations interministérielles d'action sociale...). L'UNSA s'est d'ailleurs mobilisée le 13 mai dernier en intersyndicale pour porter ses revendications sur ces thématiques et défendre les agents.

Les agents voient inexorablement leurs conditions d'emploi se dégrader. L'appauvrissement organisé des agents de l'État et les incessantes réorganisations occasionnent à la fois perte de sens au travail et affaiblissement des compétences, amplifient le manque d'attractivité de l'administration et cassent le service public. Cela est tout simplement inacceptable. L'UNSA se battra contre toute mesure qui viendrait amputer les droits et bafouer les intérêts des agents publics.

L'UNSA réaffirme par conséquent sa revendication de moyens humains et budgétaires suffisants pour accomplir toutes les missions de service public pour permettre aux agents des DDI de les exercer sereinement et pour restaurer l'image d'une administration efficiente au service des usagers et soucieuse des conditions d'emploi et de travail de ses agents.

Par ailleurs, l'UNSA tient à vous préciser qu'elle demeure particulièrement attentive au maintien de la qualité de vie et aux conditions de travail des agents des DDI, où, rappelons-le, la médecine de prévention est défaillante, avec un focus particulier sur le sujet de leur protection, leur santé au travail et leur sécurité, eu égard au contexte de violences et d'agressions qui augmentent.

Concernant l'ordre du jour de ce CSAR des DDI, nous reviendrons en séance sur chacun des points mais concernant les SGCD, l'UNSA tient à rappeler sa demande formulée lors du CSAR des DDI du 4 février, relative à la mise en place rapide des comités de suivi locaux inscrits dans l'instruction du SG du MI du 12 décembre 2024. Combien de comités de suivi locaux ont été instaurés, combien ont été réunis à ce jour ? Quelles actions envisagez-vous pour relancer la comitologie annoncée et la rendre effective ?

De même, l'UNSA est toujours dans l'attente de la cartographie des référents de proximité, sollicitée depuis plusieurs instances. L'engagement d'en disposer a été pris par vos services avec un objectif potentiel pour ce CSAR des DDI.



UNSA Fonction Publique, 21 rue Jules Ferry, 93177 Bagnolet CEDEX
01 48 18 88 29 – unsa-fp@unsa.org – www.unsa-fp@unsa.org



Nous attendons des réponses, monsieur le Secrétaire Général, à ces différentes questions, si possible en séance, afin de nourrir le dialogue social riche et respectueux que vous appelez de vos vœux dans votre message du 29 avril dernier.

L'UNSA vous remercie de votre attention.



UNSA Fonction Publique, 21 rue Jules Ferry, 93177 Bagnolet CEDEX
01 48 18 88 29 – unsa-fp@unsa.org – www.unsa-fp@unsa.org





Bagnolet, le 19 mai 2025

Luc Farré
Secrétaire général
21, rue Jules Ferry
93177 Bagnolet
☎ 01.48.18.88.29
unsa-fp@unsa.org

N/Réf : LF/AP/AO/2025-05-19/C-043

Lettre Ouverte aux Ministres de l'Administration Territoriale de l'État (ATE)

Objet : Urgence - Protection des agents des directions départementales interministérielles

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Nous, UNSA Fonction Publique, Fédérations UNSA des périmètres de l'ATE, représentants UNSA dans les instances de dialogue social, tenons à vous alerter sur la multiplication des agressions que subissent les agents affectés dans les directions départementales interministérielles (DDI). Ces menaces et actes de violence, qu'ils soient verbaux, physiques ou perpétrés sur les réseaux sociaux, sont inacceptables et mettent en danger la sécurité et le bien-être de nos collègues, particulièrement ceux en charge des missions de contrôle, d'inspection ou d'examen.

Récemment, plusieurs incidents graves ont été signalés. Par exemple, des contrôleurs de l'Agence de services et de paiement (ASP) ont trouvé les roues de leur véhicule démontées et des agents ou directeurs de DDI ont été agressés ou menacés (Haute-Vienne, Haute-Corse...). De plus, des "comités d'accueil" ont été organisés lors de contrôles, créant un climat d'intimidation et de peur parmi les agents. Ces actes de violence sont intolérables et nécessitent une réponse forte et immédiate de votre part.

Nous demandons et attendons que vous preniez vos responsabilités et assuriez la protection fonctionnelle des agents, conformément aux articles L134-1 et suivants du Code général de la fonction publique et en appliquant sans réserve la circulaire du 2 novembre 2020 relative au renforcement de la protection des agents publics. Il est impératif de mettre en place des mesures de prévention efficaces, y compris des formations spécifiques et des protocoles de sécurité renforcés. Nous demandons également des mesures d'accompagnement pour les agents victimes d'agressions, telles que des cellules psychologiques et un soutien juridique.

Il est temps qu'une parole politique forte s'exprime pour soutenir aussi les agents des DDI et condamner fermement ces agissements. Il est temps d'agir pour garantir la sécurité et la dignité de nos collègues.

Dans l'attente de votre réponse et des mesures concrètes que vous mettrez en place, nous restons à votre disposition pour toute discussion supplémentaire.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Ministres, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour les signataires,
Luc FARRÉ, Secrétaire général
de l'UNSA Fonction Publique



M. Bruno Retailleau, Ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur

Mme Catherine Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles

M. Éric Lombard, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

M. François Rebsamen, Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation

Mme Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

Mme Annie Genevard, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Copie à M. Laurent Marcangeli, Ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification